

ORDRE DU JOUR

I.	Présentation du rapport d'activité par l'exploitant.....	3
II.	Présentation des inspections réalisées par la DREAL.....	6
III.	Questions diverses.....	6

La séance est ouverte à 9 heures 30 avec un tour de table de présentation.

I. Présentation du rapport d'activité par l'exploitant

Nadra SIMON-TAJAN projette une vidéo de présentation de l'activité de Titanobel qui a été racheté en avril 2022 par le groupe australien INCITEC PIVOT LIMITED. En France métropolitaine, le réseau commercial de Titanobel est divisé en 6 secteurs. Le dépôt de Michery est rattaché au secteur Grand Est dont Kevin GOUY est le responsable.

1. Bilan d'exploitation du site 2022

Nadra SIMON-TAJAN indique qu'aucune évolution majeure de l'activité n'est à noter. 803 tonnes d'explosifs conventionnels ont été vendues et les véhicules de distribution ont parcouru 119 958 kilomètres.

Le SGS a été modifié pour intégrer les outils de INCITEC PIVOT LIMITED d'une part, et dans le cadre de l'amélioration continue d'autre part (révision du manuel sécurité ; gestion des déchets ; instruction liée à la conformité des véhicules).

En termes de maîtrise des procédés et d'exploitation, les points suivants sont à noter :

- respect de la zone coupe-feu et débroussaillage / coupe de l'herbe du site et de ses abords ;
- ensemble des contrôles réglementaires réalisés (vérifications périodiques des moyens de lutte contre l'incendie, des installations électriques, des équipements mécaniques, des dispositifs de protection contre la foudre, etc.) ;
- contrôle permanent du respect du timbrage des dépôts d'explosifs et détonateurs et de l'intégrité des emballages (gestion de stocks avec utilisation de logiciels et inventaires réguliers) ;
- maintenance des installations fixes et des véhicules de distribution selon les plans qualité mis en place.

Concernant les formations, l'ensemble des six personnels de Michery sont formés annuellement à la manipulation des extincteurs. Les recyclages nécessaires sont par ailleurs réalisés.

Quatre réunions internes de formation continue à la sécurité ont été conduites en 2022. Au cours de ces réunions, en plus du suivi qualité, sont systématiquement abordés :

- les bonnes pratiques de prévention des accidents majeurs,
- les résultats sécurité et les fiches de dysfonctionnement nationales et locales,
- les mesures de maîtrise des risques (MMR) et les retours d'expérience interne et externe,
- les questions de sensibilisation à la sécurité au travail et au port des EPI,
- des rappels des consignes de sécurité du site,
- des rappels des procédures sûreté (sur site, sur route et en clientèle),
- les commentaires sur les plans de prévention sur site client.

Au cours de 2022, plusieurs inspections et audits du site de Michery ont eu lieu, à savoir :

- visite d'inspection des installations par la DREAL en septembre 2022 ;
- audit interne de sécurité environnement réalisé par la Direction QHSE en novembre 2022.

De plus, des contrôles du respect des consignes sont régulièrement organisés par l'encadrement et les actions en cours sont suivies à minima toutes les 2 à 4 semaines.

Sur le site de Michery, aucun accident du travail n'est survenu et un incident TMD s'est produit (perte de trois détonateurs sur la Francilienne). Suite à cet incident lié à un problème comportemental, les personnels impliqués ont quitté la société.

Sept fiches de dysfonctionnement ont été créées pour le site de Michery :

- 1 panne sur des installations électriques sans incidence sur l'aspect sûreté ;
- 2 incidents de livraisons client ;
- 1 problème lié à la sous-traitance en charge de la maintenance de la centrale incendie ;
- 1 panne véhicule TMD ;
- 1 problème de geste et posture lors d'une livraison ;
- 1 accident de la route d'un véhicule léger.

Conformément aux dispositions prévues dans le SGS, le personnel du site de Michery a été informé de l'ensemble des accidents et incidents survenus chez Titanobel, à savoir : 17 accidents de travail et 12 accidents de transports.

Jean-Jacques VIAZZO s'enquiert de détails sur le problème de maintenance de la centrale incendie.

Nadra SIMON-TAJAN explique que Delta - qui réalisait jusqu'à présent cette maintenance - n'est plus en mesure de le faire. Un autre sous-traitant a été trouvé et sera prochainement en mesure d'intervenir en sachant que le contrôle est annuel et que le dernier date de moins d'un an.

En 2022, deux exercices ont été réalisés : un POI en juin 2022 et un PPI en septembre 2022.

Nathalie VARACHE souhaite savoir comment la population, en entendant la sirène, peut différencier un exercice d'une situation d'urgence.

Nadra SIMON-TAJAN indique que dans le cadre d'une réelle alerte, la sirène retentit en continu, ce qui n'est pas le cas en cas de test ou d'exercice.

Gérard MICHAUT souligne qu'à Michery, selon les vents, la sirène n'est pas audible. Compte tenu des risques, il serait judicieux que la mairie puisse posséder un système d'alerte relié au système d'alerte du dépôt. Titanobel étant à l'origine des risques, il semblerait logique que l'entreprise réfléchisse à l'acquisition d'un tel système dont le prix avoisine les 8 000 euros.

Mimoun BOUDIA signale que, lors de l'inspection de la DREAL en 2022, il a été demandé à l'exploitant de conduire une démarche de communication afin que la population environnante soit en mesure d'identifier le déclenchement d'un PPI.

Nadra SIMON-TAJAN n'est pas en mesure d'apporter d'éléments supplémentaires à ce sujet.

Gérard MICHAUT assure avoir communiqué auprès de tous les habitants de Michery la conduite à tenir en cas d'alerte de sirène répétée au niveau des installations.

Catherine SCHMIT se souvient que ce sujet avait déjà été débattu lors de la dernière CSS dont elle regrette la non mise à disposition du PV.

Patrick BABOUHOT signale que :

- La mairie de Gisy-les-Nobles, bien qu'impactée par le PPI, n'a pas été avertie de l'exercice du 22 septembre 2022.
- Le sujet de la suspension du trafic aérien à l'aérodrome en cas de PPI n'a toujours pas été étudié.

Patrick BABOUHOT souhaite savoir si des formations SST sont réalisées par l'exploitant.

Nadra SIMON-TAJAN répond par la positive. Trois personnes du site sont formées.

Jean-Jacques VIAZZO se questionne sur l'alerte des agriculteurs (qui travaillent souvent avec des casques) et des éventuels promeneurs.

Gérard MICHAUT indique être en mesure de contacter par téléphone tous les agriculteurs si besoin.

Nadra SIMON-TAJAN explique, concernant les promeneurs, qu'une remise à jour de tous les panneaux de la zone PPRT est en cours.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques 2022, le quai de chargement a été modifié et le goudron entre les locaux 3 et 4 a été remis en état.

Dans le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques 2023, sont prévus : .

- le remplacement de l'ensemble des panneaux de zonage PPRT ;
- le remplacement de la centrale incendie ;
- le déplacement du compteur électrique.

Mimoun BOUDIA souhaite savoir si l'exploitant s'est assuré que le site ne soit jamais sans protection lors du remplacement de la centrale incendie.

Nadra SIMON-TAJAN assure que le plan de sécurité prévoit les mesures à maintenir et que l'opération de dépose et de repose se fera en présence d'un personnel Titanobel.

Le POI du site sera révisé en novembre 2023. La notice de réexamen quinquennal et l'étude de danger ont été modifiées pour supprimer l'opération de dégroupage désormais réalisée dans une salle dédiée. La société n'est pas soumise à un rapport environnemental.

Jean-Luc PELLARD souhaite savoir pourquoi toutes les données communiquées ce jour n'ont pas été transmises dans le rapport remis en amont de la CSS.

Pour Nadra SIMON-TAJAN, il s'agit d'une procédure habituelle garantissant la confidentialité des données.

Catherine SCHMIT affirme suivre 11 CSS et n'avoir jamais constaté cette pratique. Elle s'indigne également de n'avoir reçu le rapport qu'avec huit jours d'avance.

Rachid KACI assure que ce procédé est utilisé pour d'autres CSS et que le rapport a été envoyé dans les délais. Aucun problème de transparence n'existe du moment que la présentation de l'exploitant est complète en CSS (comme c'est le cas ce jour).

Catherine SCHMIT demande à Rachid KACI, sous-préfet, d'envisager de dédommager les frais de déplacements occasionnés par les CSS pour les associations.

Rachid KACI s'assurera qu'à l'avenir il soit possible de suivre les CSS en visioconférence pour limiter les frais déplacements. Il n'est cependant pas du ressort de l'état de dédommager les associations pour ce motif.

II. Présentation des inspections réalisées par la DREAL

Mimoun BOUDIA rappelle que les inspections réalisées en 2020, notamment suite à la découverte par l'exploitant de cartouches d'explosifs qui fuient, ont été présentées lors de la précédente CSS. Une visite du 6 mai 2021 a permis de constater que l'arrêté de mise en demeure du 3 décembre 2020 a été respecté puisque les quatre non-conformités avaient été soldées. Lors de cette visite il a également été relevé que, pour tenir compte des observations formulées, l'exploitant avait mis en place diverses actions, parmi lesquelles :

- le marquage indiquant le volume de 120 mètres cubes sur la réserve ;
- la mise à disposition de la quantité de matière active des produits consignés ;
- l'ajout d'une colonne DLC dans les inventaires ;
- la remise de l'attestation de valorisation des déchets non dangereux du site.

Le 22 septembre 2022, la DREAL a mené une inspection (dans le cadre d'une action nationale) pour tester le POI et la réactivité de l'exploitant. La visite s'est déroulée de manière inopinée, en heure ouvrée avec un scénario de départ de feu dans le bois situé au nord-est du site. L'exploitant a déclenché son POI, mais comme le scénario a débordé du site, un PPI a également dû être déclenché. En ce qui concerne le POI, des insuffisances ont été relevées :

- Le document POI ne contenait pas le détail des personnes de la cellule de crise en charge de l'articulation avec le PPI.
- L'exploitant a déroulé les appels du POI, mais n'a pas mobilisé les fiches reflexes adéquates à l'exercice.

En réponse, l'exploitant a indiqué que le POI serait mis à jour au plus tard le 3 novembre 2023, lors de la mise à jour triennale. La DREAL a demandé que la révision des points les plus importants, et notamment la liste d'appel, soit réalisée sans attendre cette mise à jour. L'exploitant a aussi décidé de mener une sensibilisation spécifique du personnel en vue du prochain exercice POI.

La DREAL a reçu le 6 juin 2023 la notice de réexamen quinquennal d'étude des dangers. Cette notice fera prochainement l'objet d'une instruction.

III. Questions diverses

Catherine SCHMIT demande si les détonateurs perdus sur la Francilienne ont été volés et s'enquiert de la stabilité des produits lors des épisodes de forte chaleur.

Nadra SIMON-TAJAN explique que les détonateurs sont tombés du camion suite à une erreur humaine et ont, en partie, pu être récupérés. Les produits utilisés par Titanobel sont désensibilisés à la chaleur et les détonateurs ont des niveaux de sensibilisation très élevés ; il n'y a donc aucun risque lié aux fortes chaleurs.

Catherine SCHMIT souhaiterait que l'exploitant précise si des démarches de développement durable ont été mises en place.

Nadra SIMON-TAJAN rapporte que le bilan carbone de l'entreprise est principalement lié aux activités de distribution pour lesquelles, compte tenu du risque incendie, il n'est pas possible de recourir aux véhicules électriques. Une campagne de réflexion est en cours sur l'aspect énergétique et l'utilisation des espaces pour des fermes photovoltaïques sur quatre sites. Sur le site de Michery, l'eau de toiture est récupérée.

Gérard MICHAUT s'enquiert des changements occasionnés par le rachat de l'entreprise.

Nadra SIMON-TAJAN estime que ce rachat a entraîné :

- des changements en termes de culture, d'outils et d'investissements (avec le souhait d'une culture sécurité forte),
- un partage industriel sur certains produits.

Patrick BABOUHOT souhaite qu'à l'avenir, en cas de PPI, la commune de Gisy-les-Nobles soit informée.

Gérard MICHAUT et Patrick BABOUHOT signalent qu'en cas de nécessité, si la mairie est fermée, il est possible de les contacter directement sur leur téléphone privé.

La séance est levée à 10 heures 45.

Le sous-préfet



Rachid KACI

